

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2024

Séance du 06-06-2024
à 18 h 00
Convocation du 31-05-2024

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 07
- Pouvoir : 00
- Absents : 04

Le six juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHOIR, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CRAPPIER Magali, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CRAPPIER Magali, GRAUX Pierre, PILLOT Jean, LECOMTE Marie-Jeanne, PITAVY Jean-Pierre, VERLIN Christiane, ETEVE Isabelle, la majorité des membres en exercice.

Était absent : Mesdames DOUCHET Chantal, FOURNIER Dolorès, Messieurs BARBIER Gérard, FLAMENT François

La séance est ouverte,

Monsieur Jean PILLOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Madame le Maire demande de rajouter une délibération de demande de subvention aux Amendes de Police du département de la Somme, le conseil municipal accepte.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
- ✓ Délibération création d'emploi à temps non complet et fixant le *tableau des effectifs* des emplois permanents
- ✓ Montant de la participation par agent à l'adhésion de contrat de prévoyance et de santé
- ✓ Questions diverses
- ✓

Réf : 2024/04-01

OBJET : Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Madame le Maire souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Car l'agent technique est actuellement à 20 heures par semaine.

Pour : 7

Contre : 0

Abstient : 0

Réf : 2024/05-02

OBJET : Délibération création d'emploi à temps non complet et fixant le *tableau des effectifs des emplois permanents*

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie demande une réduction de 3h par semaine sur la commune de BOUCHOIR afin de faire 3h en plus sur son autre commune. Une saisine du comité social territorial du CDG80 est obligatoire avant délibération, mais un avis défavorable a été prononcé par les représentants du personnel.

Nous redéposons une saisine pour le mois de juillet et une délibération sera prise ultérieurement.

Réf : 2024/05-03

OBJET : Changement des panneaux de signalisation et de marquage aux sols - demande d'aide de l'Etat au titre des amendes de police

Madame le Maire attend des devis pour le changement des panneaux de signalisation et les marquages au sol, une demande de subvention aux amendes de police sera faite.

Madame le maire informe que les panneaux de signalisation ont une date de validité de 10 ans, à ce jour la date est dépassée.

OBJET : Questions diverses

Les travaux du parking de covoiturage avancent, ils devraient se poursuivre la semaine prochaine si le temps le permet.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le locataire du logement 10 rue du marteloir a donné son préavis, il quittera le logement le 1er août 2024. Une proposition de location a été faite à Matthieu, l'agent technique.

Madame le Maire informe qu'un spectacle chorégraphique en extérieur d'environ 30 minutes avec une artiste contorsionniste et équilibriste sera proposé le dimanche de la fête de BOUCHOIR le 7 juillet à 14h00.

Le 3 août 2024 un concours de pétanque est organisé par l'AELS.

Fin de séance 19h00.

Le secrétaire de séance

Madame le Maire